



Le 19 mai 2022

Communiqué de presse

Une opération d'évacuation d'un campement illicite de gens du voyage a été menée ce 19 mai 2022 pour faire cesser l'occupation illégale d'un terrain depuis de nombreux mois sur le site de la Gravière à Fleurance.

L'absence d'équipements sanitaires, de réseaux d'évacuation des eaux usées, la présence de déchets sur le terrain occupé, le branchement illicite et dangereux pour l'alimentation en électricité réalisé depuis le centre EDF ainsi que le branchement illicite pour l'alimentation en eau étaient autant de troubles avérés et constants à l'ordre public, à l'hygiène, à la sécurité ou encore à la salubrité.

Malgré plusieurs tentatives d'incitation à quitter ce lieu particulièrement insalubre, le préfet du Gers a pris un arrêté le 16 mai 2022 de mise en demeure de quitter les lieux sans délai.

Le 19 mai, les lieux n'ayant toujours pas été quittés, l'évacuation du terrain par les derniers occupants s'est déroulée avec le concours de la force publique. Les opérations se sont déroulées dans le calme et sans heurt.

Des solutions ont été proposées aux familles en fonction des disponibilités des différentes aires d'accueil des gens du voyage du Département et en veillant à une orientation sur le site d'accueil des gens du voyage de Fleurance pour la famille ayant des enfants scolarisés dans la commune.

Plus globalement, la Communauté de communes de la Lomagne Gersoise, compétente en la matière, a engagé en lien avec les services de l'État une réflexion sur l'adaptation de l'offre d'accueil des gens du voyage avec un projet d'aménagement de terrains familiaux répondant au souhait d'une plus grande sédentarisation de certaines familles.